

Réf.	2025	IV	06
------	------	----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
18/06/2025	18/06/2025	En exercice 24	Présents 18	Votants 21

L'an deux mille vingt-cinq le trois juillet à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42 Grande Rue « salle du Chapitre » de Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, TANGUY MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, ROUCHY, SPROTTI, TREMBLE, VIVIER.

Etaient absents : Mmes COCHET (pouvoir à I. PEREZ), THOMAS (pouvoir à R. ROUCHY), MM. FAUSTINO, GALLAIS, MONTEIRO, POULAIN (pouvoir à B. MAHE).

M. VIVIER a été élu secrétaire.

OBJET : TARIFS 2025-2026 DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

Vu la délibération n° 2024 IV 06 du 27 juin 2024, procédant à la dernière actualisation des tarifs pour certains services périscolaires et extrascolaires.

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs à l'évolution du coût de la vie pour maintenir la qualité des services péri et extrascolaires.

Vu l'avis favorable de la Commission Intergénération et Solidarités du 12 juin 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales du 17 juin 2025.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Lydie BRUNEL, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE les tarifs 2025-2026 des activités périscolaires et extrascolaires comme détaillés dans les tableaux ci-dessous par activité, applicables à compter du 1^{er} août 2025 :

SERVICES PERISCOLAIRES :

Accueil périscolaire du matin

Quotient	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	Prise en charge commune
A	2,40 €	2,42 €	72,0 %
B	2,51 €	2,54 €	70,7 %
C	2,65 €	2,68 €	69,1 %
D	2,76 €	2,79 €	67,8 %
E	2,87 €	2,90 €	66,5 %
F	2,91 €	2,94 €	66,0 %
G	2,97 €	3,00 €	65,4 %
H	3,01 €	3,04 €	64,9 %
Ext	8,57 €	8,66 €*	0 %

*le tarif extérieur est appliqué à toutes les familles résidant à l'extérieur de Breuillet et est égal au coût de revient.

Accueil postscolaire du soir (16h30 à 19h00) - goûter inclus

Quotient	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	Prise en charge commune	Tarifs HD 2025/2026
A	2,65 €	2,68 €	82,2 %	4,01 €
B	2,87 €	2,90 €	80,7 %	4,35 €
C	3,13 €	3,16 €	79,0 %	4,74 €
D	3,36 €	3,39 €	77,4 %	5,09 €
E	3,61 €	3,65 €	75,8 %	5,46 €
F	3,68 €	3,72 €	75,3 %	5,57 €
G	3,76 €	3,80 €	74,8 %	5,70 €
H	3,83 €	3,87 €	74,3 %	5,80 €
Ext	14,89 €	15,04 €*	0 %	22,56 €

*le tarif extérieur est appliqué à toutes les familles résidant à l'extérieur de Breuillet et est égal au coût de revient.

Application d'une pénalité de 4 € pour un départ après l'horaire de fermeture par quart d'heure de retard et par enfant.

Accueil du soir post-étude surveillée (18h-19h)

Quotient	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	Prise en charge commune	Tarifs HD 2025/2026
A	0,80 €	0,81 €	85,9 %	1,22 €
B	0,89 €	0,90 €	84,5 %	1,34 €
C	0,95 €	0,96 €	83,4 %	1,44 €
D	1,01 €	1,02 €	82,3 %	1,53 €
E	1,08 €	1,09 €	81,1 %	1,64 €
F	1,10 €	1,11 €	80,7 %	1,67 €
G	1,12 €	1,13 €	80,3 %	1,70 €
H	1,14 €	1,15 €	80,0 %	1,73 €
Ext	5,71 €	5,77 €*	0 %	8,65 €

*le tarif extérieur est appliqué à toutes les familles résidant à l'extérieur de Breuillet et est égal au coût de revient.

Application d'une pénalité de 4 € pour un départ après l'horaire de fermeture par quart d'heure de retard et par enfant.

Mis en ligne le 11/07/2025 à 16h07

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250703-2025IV06-DE

SERVICES EXTRASCOLAIRES (mercredis et vacances) :

Accueil journée – Repas non compris

Quotient	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	Prise en charge commune	Tarifs HD 2025/2026
A	6,97 €	7,04 €	89,4 %	10,56 €
B	8,42 €	8,50 €	87,2 %	12,75 €
C	10,46 €	10,56 €	84,0 %	15,85 €
D	12,62 €	12,75 €	80,8 %	19,12 €
E	15,38 €	15,53 €	76,6 %	23,30 €
F	15,57 €	15,73 €	76,3 %	23,59 €
G	15,78 €	15,94 €	75,9 %	23,91 €
H	15,98 €	16,14 €	75,6 %	24,20 €
Ext	65,58 €	66,24 €*	0 %	99,35 €

**le tarif extérieur est appliqué à toutes les familles résidant à l'extérieur de Breuillet et est égal au coût de revient.*

Application d'une pénalité de 4 € pour un départ après l'horaire de fermeture par quart d'heure de retard et par enfant.

Accueil ½ journée (7h-11h30 ou 13h30-19h00) – repas non compris

Quotient	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	Prise en charge commune	Tarifs HD 2025/2026
A	4,81 €	4,86 €	86,1 %	7,29 €
B	6,02 €	6,08 €	82,6 %	9,11 €
C	7,21 €	7,28 €	79,1 %	10,92 €
D	8,42 €	8,50 €	75,6 %	12,75 €
E	9,61 €	9,71 €	72,2 %	14,56 €
F	10,01 €	10,11 €	71 %	15,17 €
G	10,41 €	10,51 €	69,9 %	15,78 €
H	10,82 €	10,93 €	68,7 %	16,38 €
Ext	34,55 €	34,90 €*	0 %	52,34 €

**le tarif extérieur est appliqué à toutes les familles résidant à l'extérieur de Breuillet et est égal au coût de revient.*

Application d'une pénalité de 4 € par quart d'heure de retard et par enfant, pour un départ après 11h30 (matinée sans repas), après 13h30 (matinée avec repas) ou après 19h00 (journée complète).

ÉTUDES SURVEILLÉES (16h30-18h00) - forfait mensuel 3 jours par semaine - goûter inclus

Quotient	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	Prise en charge commune
A	14,45 €	14,59 €	48,8 %
B	16,76 €	16,93 €	40,6 %
C	19,07 €	19,26 €	32,4 %
D	21,38 €	21,59 €	24,2 %
E	23,69 €	23,93 €	16,1 %
F	24,46 €	24,70 €	13,3 %
G	25,24 €	25,49 €	10,6 %
H	26,01 €	26,27 €	7,8 %
Ext	28,22 €	28,50 €*	0 %

Mis en ligne le 11/07/2025 à 16h07

REÇU EN PREFECTURE
le 18/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250703-2025IV06-DE

Il est précisé que l'étude surveillée fait l'objet d'une **inscription annuelle**. Pour toute désinscription, une demande écrite doit parvenir au service Education avant le 20 du mois pour une prise en compte le mois suivant.

Réduction tarifaire appliquée à partir du 3ème enfant :

Pour toutes les réservations aux services périscolaires et extrascolaires, une réduction de 50 % est appliquée à partir du 3^{ème} enfant sur une activité identique, **excepté pour les études surveillées** (hors tarifs hors délai).

Tarif hors délai :

Des délais de réservations sont fixés pour chaque service, passé ces délais, une majoration de 50% du tarif concerné est appliquée.

Les modalités de réservation et de facturation restent inchangées pour les services précités pour la rentrée scolaire 2025-2026.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire


Veronique MAYEUR

Mis en ligne le 11/07/2025 à 16h07

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20250703-2025IV06-DE